Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

# Non-paiement prime / salaire annuel brut faux

---
Par Mooving

Bonjour,

Mon employeur refuse de me verser la prime annuelle car j'ai 8 mois d'ancienneté et non 1 an. Mon contrat indique que je bénéficie de la prime « sous réserve de remplir les conditions prévues dans la convention collective » (un an d'ancienneté).

Cependant mon salaire annuel brut indiqué dans mon contrat inclut cette prime, est-ce que j'ai un moyen de recours ? Ou le brut annuel indiqué peut ne pas être celui qui me sera finalement versé sur un an dû à cette prime annuelle ?

Je vous remercie par avance pour votre aide.